

Messages du MSCPA à la réunion du GC / Bureau le 26 septembre

Point 1 de l'ordre du jour) CSA 50 - Projets de décisions et de conclusions :

1 a) Coordonner les réponses politiques à la crise alimentaire mondiale : SOFI 2022 (projet de conclusions)

- Partager à nouveau les informations sur le processus des Consultations Populaires Régionales du MSCPA et rappeler l'invitation au lancement du Rapport Global (29 septembre 14h00 heure de Rome).
- Faire référence au puissant échange interrégional du 15 septembre et à la table ronde du 22 septembre derniers, au cours desquels les autorités africaines ont pu partager la Déclaration africaine déjà signée par près de 100 signataires africains, portant la voix de millions de petits producteurs alimentaires ainsi que d'autres groupes. C'est l'expression de la force grandissante des mouvements et des messages des peuples, qui contrastent avec les récits dominants.
- Les messages clés qui sont ressortis dans toutes les régions :
 - Il s'agit de la troisième crise alimentaire en 15 ans. Les systèmes économiques et alimentaires dominants sont en train de s'effondrer, comme le démontrent les crises alimentaires persistantes à plusieurs niveaux et l'augmentation constante des niveaux de pauvreté et d'inégalité. Nos sociétés sont devenues extrêmement vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle en raison d'une dépendance excessive à l'égard des chaînes de valeur mondiales et des intrants de production basés sur les combustibles fossiles mais aussi de par la concentration des entreprises dans l'ensemble des systèmes alimentaires et de l'adhésion à la logique économique néolibérale qui privilégie les puissants et permet la spéculation grâce à l'absence de réglementation du marché et à des règles commerciales injustes. Les pays les plus endettés et les plus dépendants des importations de produits alimentaires sont les plus touchés, car ils n'ont guère les moyens de faire face à la flambée des prix des denrées alimentaires et des carburants et à la volatilité des marchés des matières premières.
 - Ce n'est que si la crise est approchée d'un point de vue holistique et systématique qu'elle pourra être comprise et surmontée de manière appropriée. Une transformation profonde du système alimentaire mondial et du modèle économique dominant est indispensable.
 - Le soutien de la part des États a largement bénéficié au secteur des entreprises et a été incapable de reconnaître ni de soutenir les contributions vitales apportées par les petits producteurs alimentaires et les autres acteurs des systèmes alimentaires territoriaux. Les actions de solidarité entreprises par les communautés locales et les organisations de producteurs alimentaires, de travailleurs, de femmes et de peuples autochtones ont dû assumer les

responsabilités incombant normalement aux États en matière de réalisation des droits humains.

- Au niveau mondial, les réponses politiques ont été fragmentées, partiales et dépourvues d'orientation ou encore de contrôles politiques multilatéraux. Elles ces réponses n'ont pas réussi à s'attaquer de manière systémique aux causes sous-jacentes de la crise alimentaire à plusieurs niveaux. Il est urgent que le CSA joue un rôle de premier plan et de rassembleur dans la lutte contre les crises alimentaires.
- Appliquer les résultats du processus de consultation au cadre de décision :
- Nous saluons le fait que le point e) du cadre de décision sur la « Coordination des réponses politiques à la crise alimentaire » ait été renforcé et propose une voie concrète à suivre pour que le CSA joue son rôle de coordination des politiques en rétablissant un GTCNL consacré au suivi des crises alimentaires prolongées. Nous demandons que cette proposition soit présentée et approuvée par la 50e session plénière .
 - **Concernant le point c) v.**, nous avons trois commentaires :
 - ✓ Nous recommandons vivement de reformuler la première phrase de ce point, afin d'éviter de se perdre dans des débats géopolitiques, qui ne nous mèneront nulle part dans la résolution de la crise alimentaire en cours. Notre suggestion serait la suivante : « *L'impact sur la sécurité alimentaire mondiale des guerres, notamment la dernière guerre en Ukraine, et l'intensification des conflits existants, [...]* »
 - ✓ Le texte des lignes 3 à 5 actuellement entre parenthèses doit être conservé car il est essentiel de maintenir une focalisation particulière sur les personnes les plus impactées. Les « peuples » et les petits producteurs alimentaires devraient être ajoutés à la liste après les « personnes porteuses d'handicap », car il est évident que ces groupes de population sont impactés de manière disproportionnée par les guerres, les conflits, les pandémies et les crises climatiques.
 - ✓ Dans les trois dernières phrases, nous proposons les changements suivants : « *la flambée [AJOUT : et la volatilité] des prix internationaux des produits alimentaires de base ; la hausse des prix des engrais et les pénuries causées par les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, qui affectent le rendement des cultures et menacent [SUPPR : la productivité et la production agricoles futures [AJOUT : dépendantes des intrants externes] ; la hausse des prix de l'énergie et des carburants, qui augmente [AJOUT : encore] les prix des produits alimentaires [SUPPR : des produits de base], réduit la marge de manœuvre budgétaire [AJOUT : et exacerbe la situation des pays qui souffrent déjà de [SUPPR : risques de] surendettement ;* ».

Le texte se lirait donc comme suit : « la flambée et la volatilité des prix internationaux des produits alimentaires de base ; la hausse des prix des engrais et les pénuries causées par les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, qui affectent le rendement des cultures et menacent la productivité et la production agricoles tributaires des intrants externes ; la hausse des prix de l'énergie et des carburants, qui augmente encore les prix des denrées alimentaires, réduit la marge de manœuvre budgétaire et exacerbe la situation des pays qui souffrent déjà de surendettement ».

- **Au point d) i.**, nous souhaitons que la deuxième partie soit maintenue.

1 b) Directives volontaires sur l'égalité des droits entre les genres (GEWE) (projet de conclusions)

Le MSCPA :

- Se félicite et apporte son soutien à la poursuite du processus. Le contexte mondial subit une régression dramatique en termes de droits des femmes et de droits des personnes se plaçant en dehors des normes sociales cis-hétéronormatives. Nous sommes convaincus de l'urgence d'avoir un CSA pionnier en matière de directives sur le genre, en tant qu'organe adéquat pour aborder la transversalité du droit à l'alimentation.
- Rappelle que, pour pouvoir continuer, le CSA doit se concentrer sur le cœur du débat qui nous a empêchés à ce jour de parvenir à un accord consensuel. Les négociations ne pourront aboutir à des résultats fructueux, capables de relever les défis auxquels nous sommes confrontés sur le terrain, si nous nous contentons d'ignorer ou de fermer les yeux sur le débat de fond concernant les questions thématiques qui constituent les pierres d'achoppement de toute poursuite du processus jusqu'à présent.
- Identifie deux domaines thématiques qui doivent être abordés :
 - Une sur les approches et le langage de la transformation du genre, y compris l'intersectionnalité, les droits en matière de santé sexuelle et reproductive, les approches transformatrices du genre elles-mêmes et la diversité du genre ;
 - Un autre sur ce que le CSA entend par « *formulations convenues par les Nations unies* », ainsi que sur le mandat et le rôle du CSA vis-à-vis de ces éléments de langage convenus par les Nations unies et sur la manière dont cela devrait être inclus dans les négociations politiques du CSA...
- Une discussion bien informée sur ces sujets est nécessaire pour revenir au contenu, et ce avant de retourner dans un mode de négociation où les positions sont plus importantes que les arguments fondés sur des données probantes. Des débats éclairés sur ce sujet seraient bénéfiques à ce processus de convergence des politiques du CSA, mais plus encore, ils serviraient également le CSA de manière plus générale et ses processus à venir.

- Nous disons cela parce que les derniers événements lors du 3ème cycle de négociations sur la parité des genres (GEWE) interpellent le MSCPA, non seulement dans le cadre de ce processus spécifique mais également pour l'ensemble du CSA.
- Le dernier projet présenté avant d'entrer dans le 3e cycle de négociations était une bonne base, un texte reconnu par beaucoup - dont nous, le MSCPA, les États membres, les agents de l'ONU et le MSP - comme étant le texte le plus progressiste sur l'égalité des genres au sein de l'ONU. Ce texte était un symbole clair de ce qu'est le CSA, un espace ayant pour mandat de s'engager à donner la priorité aux voix des personnes les plus impactées.
- Ce qui a été convenu lors du référendum ne représente pas 80% du document. Mais au-delà du décompte du pourcentage de mots convenus, nous devons penser aux vies humaines que nous laissons sur le bord du chemin, qui ne sont toujours pas incluses dans ce document en tant que paysan.es, en tant que femmes dans les territoires occupés, en tant que personnes discriminées et dont le droit à l'alimentation est nié en raison de leur identité de genre et de leur orientation sexuelle.
- Si nous nous en tenons uniquement au langage convenu, les normes de genre oppressives actuelles ne seront pas transformées. Or, leur transformation est essentielle si nous voulons garantir le droit à l'alimentation.
- Nous ne pouvons pas modifier la structure du document.

1 c) Thématique du rapport HLPE 2024 avec projets de décisions

En ce qui concerne la thématique proposée pour le Sujet #2 « Renforcer les systèmes alimentaires urbains et périurbains dans le contexte de l'urbanisation et de la transformation rurale ».

Ce sujet est certainement d'un grand intérêt pour nos secteurs sociaux. La collaboration entre les communautés urbaines et rurales a été fondamentale dans la réponse à la crise du COVID, non seulement au Brésil où les mouvements de sans-terre, les petits producteurs et les mouvements de sans-abri ont travaillé ensemble et ont pratiqué des actions de sauvetage, illustrant une forte articulation de solidarité entre la ville et la campagne.

Le point suivant devrait être pris en compte dans le projet de commandite au HLPE pour le rapport de 2024 :

- Le processus précédent du CSA sur l'urbanisation et la transformation rurale devrait être mentionné dans la demande adressée au HLPE ;
- Nous soutenons le fait que l'objectif proposé indique clairement que ce rapport du groupe d'experts de haut niveau sera suivi d'un processus de convergence des politiques conduisant à une série de recommandations politiques qui seront approuvées par la plénière du CSA. L'une des principales lacunes du dernier Axe de travail sur l'urbanisation et la transformation rurale était qu'il s'est terminé sans résultat politique pertinent.

- Une référence spécifique à la pertinence de ce rapport du HLPE pour la jeunesse devrait être incluse, en particulier dans le contexte de la migration.
- Un accent particulier devrait être mis sur la protection sociale, en tant qu'élément transversal pour les domaines urbain, périurbain et rural.
- L'objectif proposé ne devrait pas seulement se concentrer sur le renforcement des systèmes alimentaires urbains et périurbains, mais aussi sur le renforcement des liens entre les zones rurales et urbaines.
- Les questions 7 et 8 proposées ne sont pas tirées de la note du HLPE et contiennent au moins deux notions problématiques :
 - La question 7 suggère explicitement un rôle essentiel pour l'agriculture intelligente face au climat, un terme associé aux pratiques promues par l'agro-industrie employant des solutions de haute technologie, que nous remplacerions par une agriculture résiliente face au climat, un terme qui englobe davantage les pratiques agro-écologiques ;
 - La question 8 suggère une complémentarité entre les approches descendantes et ascendantes, ce qui ne nous semble pas approprié : nous ne devrions pas continuer à promouvoir des approches descendantes et plutôt suggérer la complémentarité des différentes approches qui mènent à des processus inclusifs, transparents et participatifs pour les transformations urbaines et rurales.

1 d) PTPA - Mise à jour de la section à évolution constante avec projet de décision

Nous nous félicitons de la décision du Bureau de retenir notre proposition faite lors de la dernière réunion du GC/Bureau et consistant à organiser une session du CSA sur l'utilisation et la mise en œuvre des recommandations politiques du CSA sur la volatilité des prix des denrées alimentaires et la sécurité alimentaire ainsi que sur la protection sociale et la sécurité alimentaire lors de la CSA 51 ;

Nous pensons également que la poursuite du processus d'égalité des droits entre les genres et d'autonomisation des femmes et des jeunes filles nécessitera une plus grande attention, ainsi qu'un budget alloué dans la « section à évolution constante » du PTPA, une fois que le processus sera clarifié et qu'il sera convenu de la manière dont cette poursuite se déroulera.

En particulier, nous pensons que le budget initialement alloué à l'atelier d'experts pourrait être utilisé pour organiser des discussions ouvertes sur les questions de contenu essentielles que nous proposons, notamment sur le choix d'éléments de langage sensibles au genre et sur les formulations convenues par l'ONU.

Enfin, la réponse du CSA à la nouvelle complexité de la crise alimentaire mondiale et ses contributions spécifiques à la coordination des réponses politiques devront également être reflétées dans la « section à évolution constante » du PTPA.

Point 2 de l'ordre du jour : Planification de la CSA 50

Concernant la session plénière du matin du 11 octobre :

Le GT « Femmes et diversité des genres » du MSCPA suggère d'inclure une femme leader du MSCPA au panel de la discussion plénière sur les « Directives volontaires sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles ».

La MSCPA annonce également prévoir une intervention depuis la salle ainsi qu'à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de la femme rurale.

Point 3 de l'ordre du jour PTPA 2022-23 du CSA

a) Projet de PTPA

Nous avons deux suggestions concernant le calendrier présenté pour le processus PTPA, afin de le rendre aussi participatif et inclusif que possible :

- Le délai pour présenter les propositions de thèmes avant le 4 janvier semble trop court, car il signifie que ces propositions doivent être rédigées avant la pause de fin d'année. Cela ne laisse effectivement que deux mois après la plénière du CSA. Cette période nous semble trop courte pour avoir le temps d'étudier la note conceptuelle du HLPE et la Synthèse de la Présidence du débat en plénière du CSA, pour consulter les secteurs sociaux sur ces propositions et recueillir d'autres propositions éventuelles, pour définir les priorités du PTPA et pour consulter les autres membres et participants du CSA sur leurs propositions,. Nous suggérons de prolonger le délai pour cette étape jusqu'à la fin du mois de janvier 2023.
- Le délai pour la sélection des thèmes finaux (phase 3) est trop court, avec seulement huit jours entre le 23 et le 31 mai. Ce processus a besoin de plus de temps, notamment en ce qui concerne le retour d'information des membres du groupe consultatif du CSA sur la liste proposée des thèmes sélectionnés, qui doit être terminée en une semaine. Il faudrait au moins 10 jours supplémentaires pour pouvoir travailler de manière efficace.
- En ajustant le calendrier en fonction de ces propositions, il pourrait être nécessaire de ne conclure le processus que le 15 juillet (au lieu du 19 juin), ce qui devrait également convenir.

Nous avons également deux remarques spécifiques sur le processus à inclure :

- Actuellement, la consultation sur les priorités futures semble se concentrer sur la fonction de convergence des politiques du CSA, qui est également l'objectif stratégique 2 du plan stratégique du CSA. Toutefois, il est également important de recueillir les propositions sur ce que le CSA devrait faire en rapport avec sa fonction

de coordination (objectif stratégique 1) et à sa fonction d'Appropriation (objectif stratégique 3). Le processus devrait inclure explicitement ces deux autres dimensions du Plan stratégique du CSA.

- La dernière phrase du tableau du PTPA devrait être conforme au rôle de la plénière du CSA : le CSA ne se contente pas « d'approuver » ce que le Bureau a convenu préalablement. La plénière du CSA « discute et décide » plutôt du PTPA final pour 2024-2027.

Point 3b de l'ordre du jour - Projet de PTPA sur les données

Le Groupe de travail sur les données du MSCPA souhaite suggérer deux points spécifiques concernant le plan de travail :

- Accorder plus de temps pour les contributions écrites sur l'avant-projet (actuellement, une seule semaine est prévue, du 7 au 14 février) ; au moins 10 jours supplémentaires devraient être inclus.
- Il faudra plus de temps pour le processus de négociation. Actuellement, les négociations sont prévues sur une durée d'environ 8 jours ; compte tenu de l'extrême pression temporelle subie cette année par les jeunes avec deux cycles de négociations et un total de 6 jours de négociations, nous pensons que la programmation d'un cycle de négociations supplémentaire et la planification de plus de 8 jours de négociations au total contribueraient à garantir un processus sans précipitation, et un document de résultats final de haute qualité en substance et produit d'un processus participatif et inclusif.

Point 4-6 de l'ordre du jour

Pas d'autres commentaires de notre part.